



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 mars 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^{me} Luz Maricela Coello, assistante-greffière substitut

Sont absentes: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2020-0168 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0169 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 février 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 février 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 février 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 février 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'une déclaration concernant les dons, marques d'hospitalité et autres avantages;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (référence AP2020-094).

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose un avis de proposition demandant que la Ville ajuste les limites territoriales des quartiers Montcalm et Saint-Sacrement, pour qu'elles concordent avec les limites territoriales de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'une séance du comité plénier portant sur le chantier du Centre de Glaces de Québec, et demandant que la lettre d'entente entre la Ville de Québec et Axor soit déposée.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'une séance du comité plénier pour détailler les réponses à la majorité des questions qui auront été répondues en regard du projet de tramway.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0170 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 février 2020 relativement au *Règlement sur le déneigement des ruelles privées*, R.V.Q. 2437 - **A1DA2020-004** (Ra-2180)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel A1DA2020-004. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 février 2020, demandant que la Ville de Québec fasse appliquer le *Règlement sur le déneigement des ruelles privées*, R.V.Q. 2437, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de la Cité-Limoilou.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en 2018, la Ville de Québec a adopté le *Règlement sur le déneigement des ruelles privées*;

Attendu que le R.V.Q. 2437 permet que le paiement des coûts de déneigement d'une ruelle privée, dont plus de 50 % des propriétaires riverains se sont entendus pour la faire déneiger par contrat, se fait obligatoirement à frais communs par tous les propriétaires riverains de cette ruelle;

Attendu que ce règlement, adopté à titre de projet-pilote, s'applique exclusivement sur le territoire du Vieux-Limoilou;

Attendu que les conseillers municipaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont été interpellés par des citoyens de Montcalm qui souhaitent se prévaloir d'un tel règlement pour leurs ruelles;

Attendu que les frais encourus par la Ville pour la gestion de ce programme sont minimes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé que la Ville de Québec fasse appliquer le *Règlement sur le déneigement des ruelles privées*, R.V.Q. 2437, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 2 Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0171 Félicitations à monsieur François Bourque pour le prix *Blanche Lemco Van Ginkel* de l'*Ordre des urbanistes du Québec*

Attendu que le 21 février 2020, l'*Ordre des urbanistes du Québec* a décerné le prix *Blanche Lernec Van Ginkel* à monsieur François Bourque, chroniqueur aux affaires municipales du journal *Le Soleil*;

Attendu que cette distinction souligne « la contribution significative au développement de l'urbanisme au Québec » d'une personne non-membre de l'*Ordre*;

Attendu que monsieur François Bourque a débuté sa carrière en 1983 au *Journal de Québec*, avant de passer au journal *Le Soleil* en 2001 à titre de directeur de l'information, puis en tant que chroniqueur aux affaires municipales en 2006;

Attendu que dans ses publications, monsieur François Bourque aborde fréquemment les dossiers traitant des enjeux de mobilité durable, d'urbanisme, d'environnement et de développement urbain;

Attendu qu'à titre de chroniqueur, monsieur François Bourque est reconnu non seulement pour sa rigueur et sa vue d'ensemble, mais également pour sa capacité à vulgariser et à mettre en contexte l'information, afin qu'elle soit bien documentée, claire et compréhensible pour le lecteur;

Attendu que les qualités du travail journalistique de monsieur François Bourque font en sorte que l'information souvent complexe en lien avec les enjeux d'urbanisme soit plus accessible au public, comparant différents projets à travers le monde et les mettant en perspective dans un contexte de modernisation de l'ensemble du paysage urbain au Québec.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur François Bourque pour s'être vu décerner le prix *Blanche Lemco Van Ginkel* de l'*Ordre des urbanistes du Québec* en raison de sa « contribution significative au développement de l'urbanisme au Québec ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0172 **Autorisation de présenter le projet du marché public de Sainte-Foy au Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - GI2020-003 (Ra-2178)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter le projet au *Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois*, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- 2° le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer les formulaires de présentation dudit projet aux programmes d'aide financière gouvernementale, ainsi que tout autre document requis.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0173 **Appropriation d'un montant à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels de l'ensemble de la Ville et de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour le remplacement du module de jeux incendié au parc de la Chaumière à l'été 2019 - LS2020-027 (Ra-2178)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 2022047-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service des loisirs, sports et vie communautaire d'un montant de 184 000 \$ au projet du parc de la Chaumière, afin de remplacer le module de jeux incendié;
- 2° d'approprier un montant de 49 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville pour la réalisation de ce projet;
- 3° d'approprier un montant de 135 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles pour la réalisation du même projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0174 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Plante, Koehler, Robitaille inc.*, relative au projet de prolongement des rues de l'Alliance et René–Auclair ainsi que l'ouverture d'une nouvelle rue - District électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-004 (Modifie CV-2012-0619) (CT-2465812) — (Ra-2178)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 23 novembre 2012 entre la Ville de Québec et *Plante, Koehler, Robitaille inc.*, relative au prolongement des rues de l'Alliance et René–Auclair, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle rue, en vertu de la résolution CV-2012-0619, qui modifie l'annexe E concernant la participation financière de la Ville;
- 2° de modifier la résolution CV-2012-0619, adoptée le 4 juillet 2012, en remplaçant le huitième paragraphe par le suivant : « d'autoriser un investissement de 35 585 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente »;
- 3° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville, à signer ledit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0175 **Entente de gré à gré entre la Ville de Québec et 0962667 BC Ltd dba Canada's Big Truck Rental, pour la location sur demande de camions de collecte de matières résiduelles incluant l'entretien - 2020 et 2021 (Avis d'intention 64875) - AP2020-150 (Ra-2179)**

Monsieur le conseiller Raymond Dion dépose un document (photographie) en soutien à son intervention sur le sommaire AP2020-150.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et 0962667 BC Ltd dba Canada's Big Truck Rental, pour la location sur demande de camions de collecte de matières résiduelles incluant l'entretien, de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;

2° le directeur de la Division de la gestion des matières résiduelles à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0176 Versements aux villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures de sommes résultant des conclusions non contestées du jugement de la Cour supérieure rendu dans le dossier 200-17-014410-112 visant le remboursement d'une partie des quotes-parts pour les exercices financiers de 2016 et de 2017 - AJ2020-007 (CT-AJ2020-007) — (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le versement d'une somme de 1 735 303 \$ à la Ville de L'Ancienne-Lorette, en capital, intérêts et indemnité additionnelle, en référence aux exercices financiers de 2016 et de 2017, résultant des conclusions non contestées du jugement de la Cour supérieure du 19 septembre 2018, rendu dans le dossier portant le numéro 200-17-014410-112;
- 2° le versement d'une somme de 2 823 631 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en référence aux exercices financiers de 2016 et de 2017, résultant des conclusions non contestées du jugement de la Cour supérieure du 19 septembre 2018, rendu dans le dossier portant le numéro 200-17-014410-112;
- 3° les avocats de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer les documents de transaction et quittance partielle à intervenir dans le dossier de cour portant le numéro de cour 200-17-026733-170, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 30.

CV-2020-0177 Avenant numéro 1 à l'entente pour l'acquisition de l'oeuvre d'art - Monument *Vivre ensemble*, en hommage aux victimes des événements du 29 janvier 2017 (Dossier 53191) - AP2020-010 (CT-2458420) — (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et madame Luce Pelletier, artiste professionnelle pour l'acquisition de l'oeuvre d'art - Monument *Vivre ensemble*, en hommage aux victimes des événements du 29 janvier 2017, en vertu de la résolution CV-2019-0084 du 4 février 2019, pour une somme de 141 883 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0178 **Adjudication d'un contrat pour le service de vidange de fosses septiques et de rétention - Années 2020 à 2022 (Appel d'offres public 72913) - AP2020-042 (CT-2469056) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Sani-Orléans inc.*, le contrat pour le service de vidange de fosses septiques et de rétention - Années 2020 à 2022, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 72913 et selon sa soumission négociée du 15 janvier 2020, pour une somme de 600 687,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0179 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 3934, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 794 du cadastre du Québec, arrondissement de Beauport - DE2020-042 (CT-2466862) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble situé au 3934, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 794 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1145,6 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de messieurs Alain et Yvan Fortier, pour une somme de 280 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0180 Propriété de la 41^e Rue Est, constituée en partie du lot 1 036 169 du cadastre du Québec, arrondissement de Charlesbourg - DE2020-043 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser que la partie de la 41^e Rue Est, constituée du lot 1 036 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, devienne la propriété de la Ville de Québec, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., chapitre C-47.1).

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0181 Ratification de la convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Étude d'opportunité d'un programme Sous les pavés adapté à la Ville de Québec* - PA2020-019 (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de ratifier la convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, pouvant atteindre un montant maximal de 50 000 \$, pour financer le projet *Étude d'opportunité d'un programme Sous les pavés adapté à la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier la signature de cette convention par madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
- 3° de modifier la fiche PIQ 2038025-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 50 000 \$.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0182 Appropriation d'une somme de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité (CV-2017-0447) pour des interventions de nature locale dans le cadre du *Programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec* - **PA2020-023** (CT-PA2020-023) — (Ra-2180)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier une somme de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité (CV-2017-0447) pour des interventions de nature locale dans le cadre du *Programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume au moment de soumettre la proposition, madame la conseillère Marie-Josée Savard propose les rapports AP2020-099 et PQ2020-104 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 mars 2020.

CV-2020-0183 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues pour les lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 61513) - **AP2020-099** (Ra-2178)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à 2968-8280 Québec inc. (L'Arsenal / Thibault et Associés), des contrats pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues pour les lots 1, 2 et 3, pour une période de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 61513 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 décembre 2019 en incluant les options.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0184 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le répertoire de fournisseurs pour le service de remorquage des unités du parc véhiculaire pour les lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64634) - AP2020-104 (Ra-2178)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes pour effectuer le service de remorquage des unités du parc véhiculaire pour les lots 1 et 2, conformément à la demande publique de soumissions 64634 et aux prix unitaires de leur soumission respective, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1, rang 1 : *Pièces d'Autos Boulevard Raymond*;
- Lot 1, rang 2 : *Larouche Remorquage inc.*;
- Lot 2, rang 1 : *Garage René Bertrand inc.*;

2° l'autorisation aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0185 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1307 - PQ2020-004 (Ra-2178)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1307*;

2° l'appropriation d'un montant de 9 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1307. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0186 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement de la dépense d'Hydro-Québec relative aux travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin - AP2019-843 (CT-2459099) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement de 135 876,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à *Hydro-Québec*, pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0187 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de contrat de licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le soutien, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (Dossier 51725) - AP2020-112 (CT-2467492) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le soutien à *Micro Focus Software (Canada) inc.*, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, pour une somme de 93 308,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0188 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 2 et 3 (Appel d'offres public 68880) - AP2020-149 (CT-2466735, CT-2466745) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, des contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 2 et 3, conformément à la demande publique de soumissions 68880 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 2 - Écocentre des Rivières : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 1 344 333,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 24 janvier 2020;
- Lot 3 - Écocentre Val-Bélair : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 1 702 488,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 24 janvier 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0189 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 dudit cadastre, et ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-321 (CT-2461536) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 359,1 mètres carrés, propriété de *Bell Canada*, pour une somme de 249 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 dudit cadastre;
- 3° conditionnellement à l'acquisition et l'affectation au domaine public, l'ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église sur un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du même cadastre.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0190 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Semaine numériQC 2020, 2021 et 2022* - DE2019-333 (CT-DE2019-333) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 900 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Semaine numériQC 2020, 2021 et 2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 900 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0191 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Lü – Aire de jeu interactive inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion du marché américain* - DE2020-027 (CT-DE2020-027) — (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Expansion du marché américain*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Lü – Aire de jeu interactive inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0192 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330 - PA2020-018 (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1330. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0193 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325 - PQ2020-002 (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 22 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1325. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 19 h 44.

CV-2020-0194 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0095 et l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1336 - **TM2020-038** (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2020-0095, adoptée le 19 février 2020, relative à l'appropriation d'un montant de 780 00 \$ au fonds général de l'agglomération;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1336;
- 3° l'appropriation d'un montant de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1336. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

AM-2020-0195 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements publics et privés d'eau potable constitués de plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2844, et dépôt du projet de règlement - TE2020-002 (Ra-2176)*

Mesdames les conseillères Émilie Villeneuve, Marie-Josée Savard et Dominique Tanguay, ainsi que messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion et Pierre-Luc Lachance déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements publics et privés d'eau potable constitués de plomb ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes et le versement des subventions et des contributions financières requis pour la réalisation desdits travaux et desdites démarches susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ pour les travaux, les démarches, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et le versement des subventions et contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0196 *Appropriation de 100 000 \$ à même le fonds général de la Ville - TE2020-002 (Ra-2176)*

Mesdames les conseillères Émilie Villeneuve, Marie-Josée Savard et Dominique Tanguay, ainsi que messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion et Pierre-Luc Lachance déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2844. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0197 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2839, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-006 (Ra-2178)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 900 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0198 *Appropriation de 290 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PQ2020-006 (Ra-2178)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 290 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2839. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0199 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2020 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2840, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-007 (Ra-2178)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée, ainsi que

l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 600 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0200 Appropriation de 260 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PQ2020-007 (Ra-2178)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 260 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2840. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0201 Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2843 - Quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-014 (Ra-2178)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2843.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0202 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2843 - Quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-014 (Ra-2178)

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui autorise la réalisation d'un projet d'établissement scolaire, soit une école primaire, sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 292 918 du cadastre du Québec.

Ce lot est localisé dans la zone 65314Ha, qui est située approximativement à l'est de la rue de Cassiopée, au sud des rues Vézina et George-Muir, à l'ouest de la rue du Cuivre et de son prolongement au sud et au nord de la rue des Comètes.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*.

AM-2020-0203 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2847, et dépôt du projet de règlement - PA2020-007 (Ra-2178)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 700 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0204 *Appropriation de 70 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PA2020-007 (Ra-2178)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 70 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2847. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0205 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement urbain accompagnant des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2788, et dépôt du projet de règlement - PA2020-013 (Ra-2180)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux

d'aménagement urbain afin d'accompagner et de compléter des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0206 Appropriation de 100 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PA2020-013 (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 2038010-V afin d'y ajouter une somme de 1 000 000 \$ (année 2020);
- 2° d'approprier un montant de 100 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2788. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0207 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection des aménagements paysagers et des terrains sportifs relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2838, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-005 (Ra-2180)

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection des aménagements paysagers et des terrains sportifs relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0208 Appropriation de 30 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PQ2020-005 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2838. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0209 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins du remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2841, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-008 (Ra-2180)

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins du remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 022 500 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0210 Appropriation de 302 250 \$ à même le fonds général de la Ville - PQ2020-008 (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 302 250 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2841. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0211 *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.V.Q. 2789 - DG2020-004 (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.V.Q. 2789.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0212 *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de voies cyclables, d'éclairage et de signalisation sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2801 - TM2020-003 (Ra-2177)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de voies cyclables, d'éclairage et de signalisation sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2801.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0213 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réaménagement du centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2820 - LS2019-451 (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réaménagement du centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2820.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0214 *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2824 - **GI2019-016** (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2824.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0215 *Règlement sur des travaux de construction d'un préau et d'une surface polyvalente au parc Saint-André situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2837 - **LS2019-459** (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction d'un préau et d'une surface polyvalente au parc Saint-André situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2837.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0216 *Règlement sur l'acquisition et l'installation de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2845 - **TI2020-003** (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition et l'installation de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le*

personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2845.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, de documents en regard de son intervention sur les opérations et les rejets de l'incinérateur de la Ville.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 35.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad